

Option offerte pour le paiement du dividende : résultats.

Séchilienne-Sidec a offert à ses actionnaires la possibilité d'opter pour le paiement du dividende mis en distribution au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011, dont le montant a été fixé à 0,570 euro par action, en actions ou en numéraire dans les conditions suivantes : L'actionnaire pouvait demander soit un paiement intégralement en numéraire, soit un paiement pour 50% en numéraire et 50% en actions. Pour le paiement en actions, le prix d'émission des actions nouvelles a été fixé à 9,38 euros par action.

La période d'exercice courait du 7 juin 2012 au 22 juin 2012

A l'issue de cette période, 21,69% des droits ont été exercés en faveur du paiement en actions. L'option pour le paiement du dividende en actions se traduira ainsi par la création de 185 800 actions nouvelles représentant 0,649 % du capital et des droits de vote de Séchilienne-Sidec sur la base du nombre d'actions en circulation au 30 juin 2012 (28 446 645) augmenté du nombre d'actions nouvelles ainsi créées.

- La livraison et l'admission aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris des actions nouvelles interviendront le 05 juillet 2012.
- Le paiement du dividende en numéraire s'effectuera à cette même date du 05 juillet 2012.

Avertissement

Le présent communiqué constitue le document d'information requis en application des articles 212-4 4° et 212-5 5° du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers ainsi de l'article 13 et de l'Annexe III de l'instruction n°2005-11 du 13 décembre 2005 modifiée.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre d'achat de titres financiers. Le présent communiqué et tout autre document relatif au paiement du dividende en actions ne pourra être diffusé hors de France qu'en conformité avec les lois et réglementations applicables localement et ne pourra constituer une offre de titres financiers dans les pays où une telle offre enfreindrait les lois et réglementations applicables.

L'option pour le versement du dividende en actions n'est pas disponible pour les actionnaires résidant dans tout pays dans lequel une telle option nécessiterait l'enregistrement ou l'obtention d'une autorisation auprès des autorités boursières locales. Les actionnaires doivent s'informer par eux-mêmes des conditions relatives à cette option et qui seraient susceptibles de s'appliquer en vertu de la loi locale. Lorsqu'ils décident d'opter ou non pour un versement du dividende en actions, les actionnaires doivent prendre en considération les risques associés à un investissement en actions. Pour toute information complémentaire relative à la Société, son activité, sa stratégie, ses résultats financiers et sa situation financière, il convient de vous référer au Document de référence de Séchilienne-Sidec (disponible sur www.sechilienne-sidec.com). Séchilienne-Sidec attire en particulier votre attention sur la section « Facteurs de risques » du Document de référence.

A propos de Séchilienne-Sidec (www.sechilienne-sidec.com) - Séchilienne-Sidec est un producteur d'énergie indépendant qui possède 20 ans d'expertise dans la production d'électricité à partir de biomasse. Elle se spécialise dans la gestion de centrales de taille moyenne dans des environnements complexes exigeant une collaboration étroite avec les industriels fournissant la ressource biomasse. Séchilienne Sidec est aussi un acteur de premier rang dans la production d'électricité d'origine solaire. *ISIN : FR0000060402 – SECH*

Contacts média :

HeadLand Consultancy

Luc Périnet-Marquet +33 (0)1 44 50 40 35, lperinet@headlandconsultancy.com

Sophie Ryan +33 (0)1 44 50 40 39, sryan@headlandconsultancy.com